

## Augmentation de salaire NAO

Les dirigeants de l'entreprise Air France augmentent chaque année leurs salaires, car les actionnaires veulent s'approprier les bénéfices de la compagnie et il faut motiver ...

Pour nous, par contre, **les salaires ne suivent pas la hausse du coût de la vie**, de nos qualifications et responsabilités.

La loi impose annuellement aux entreprises une Négociation Annuelle Obligatoire, courant février pour Air France. Elle permet d'obtenir éventuellement des accords collectifs et un regard sur les rémunérations, les effectifs, l'organisation temps de travail, le bilan social. Un accord n'est pas obligatoire, la Direction peut décider d'augmenter ou pas comme elle le veut.

Le chef d'entreprise a l'obligation d'inviter tous les **syndicats représentatifs (plus de 10%) sur le périmètre total Sol+PNC**. C'est la raison pour laquelle Sud Aérien n'est pas aux réunions de négociation NAO. Mais le chef d'entreprise n'est pas interdit de convoquer aussi les syndicats non représentatifs, d'autant plus si ils sont représentatifs sur certains secteurs importants d'Air France (Industriel, Informatique pour Sud Aérien).

### « Plan sur plan depuis 2012 »

- ✓ Salaire bloqués
- ✓ Le prix du baril de pétrole est bas
- ✓ 11 jours de repos volés en moyenne (jusqu'à 18)
- ✓ Taux de remplissage avion élevé
- ✓ +7 % d'augmentation du coût de la vie
- ✓ 10% du personnel en moins
- ✓ 60 M.€ /an d'argent public CICE  
(Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi)



SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Tél : 06.37.91.20.51- Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : [sudaf@wanadoo.fr](mailto:sudaf@wanadoo.fr)

Plusieurs options seront éventuellement proposées par les patrons, nous allons questionner les salariés sur leur désir de partager l'argent que nous produisons :

- Prime exceptionnelle = ce n'est pas un acquis durable c'est juste un versement en une fois
- Augmentation de la PUA (Prime Uniforme Annuelle) avec intégration d'une partie = les nouveaux embauchés en sont exclus et ce sont les plus petits salaires (ex-apprentis)
- Enveloppe individuelle = cette augmentation individuelle divise le personnel et laisse à la main chaque manager distribuer comme bon lui semble ce qui génère une tension dans les équipes.
- Intéressement = pas de cotisations sociales donc pas de répercussion en cas de retraite, maladie, formation... L'intéressement est calculé par rapport à des critères que fixe l'entreprise pour motiver le personnel.
- Participation = c'est une prime savante calculée sur les résultats de la compagnie. Nous ne pouvons à Air France pas en bénéficier depuis que l'entreprise, suite à une loi, a le droit de déduire de son bénéfice imposable les achats d'avion. Pas de participation possible donc.

Il est grand temps **d'augmenter les salaires de tous les employés d'Air France.**

Pour des augmentations de salaires conséquentes il va falloir montrer notre mécontentement

**Sud Aérien revendique une hausse des salaires de 300 € net par mois.**

**A nous de nous imposer dans les négociations salariales, à nous d'aller mettre la pression sur les dirigeants de l'entreprise et sur les syndicats habituellement signataires.**

**A nous de mobiliser pour nos salaires**

Soyons attentif sur nos droits et aux décisions syndicales.

Le 8 février 2017

---

**SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX**

Tél : 06.37.91.20.51 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : [sudaf@wanadoo.fr](mailto:sudaf@wanadoo.fr)